



DÉCISION DU MAIRE

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE – ALPI PAIE EXTERNALISEE

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pour la partie législative et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 précité ;

Considérant la convention ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est conclu une convention avec le Syndicat Mixte Départemental Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI) pour la mise en œuvre de la prestation « paie externalisée ».

Article 2 : Le Syndicat Mixte Départemental Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI) assurera, à compter du mois de mai 2024, l'élaboration complète de la paie des agents et des élus de la Ville de Tarnos et des établissements associés, syndicat intercommunal Boucau Tarnos et syndicat intercommunal anguillère et aygas.

Article 3 : La commune de Tarnos se chargera directement de la transmission des éléments nécessaires à l'élaboration de la paie.

Article 4 : En contrepartie de la prestation, la Ville s'engage à verser au Syndicat Mixte Départemental Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI) les participations suivantes

Part fixe : 65,00 € TTC par établissement soit au total 195,00 € TTC et par mois

Part variable : 4,40 € par bulletin de paie traité et par mois

Article 5 : Cette somme est prévue au budget 2024.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Directeur de l'ALPI

Fait à Tarnos, le 11 avril 2024

Le Maire de Tarnos,
Marc MABILLET



"Publié sur le site internet
de la ville le 19.04.24"